

Je me suis fait un devoir de consigner ici la composition des liquides employés, soit en bains, soit en injections, par le médecin et le naturaliste; l'intérêt de la science m'en imposait l'obligation. Mais, pour les embaumements, je n'avais pas le même motif; aussi me suis-je abstenu de donner l'ensemble des moyens dont je me sers dans cette opération, me réservant le soin de la pratiquer sur la demande des familles ou des médecins.

J'ai fait bien des tentatives infructueuses avant d'arriver à découvrir une méthode capable d'assurer la conservation indéfinie des corps déposés dans la terre. Mille difficultés imprévues naissent sous mes pas, et, pour n'en citer qu'une, le développement, au bout de huit ou neuf mois de conservation, d'une production végétale connue en botanique sous le nom de byssus, m'a long-temps arrêté; il m'a fallu tenter une foule de moyens avant d'en trouver un qui pût en empêcher la formation.

Au point où j'ai amené l'art des embaumements,

il laisse peu à désirer, et je suis aujourd'hui si convaincu de l'efficacité des procédés que j'emploie, que je serai toujours prêt, sur la demande de l'autorité ou des familles, à tenter l'exhumation des corps que j'ai embaumés en grand nombre déjà, à quelque époque qu'on la réclame.

Des recherches et des faits communiqués par M. Julia de Fontenelle m'ont permis d'ajouter à cette seconde édition de l'Histoire des Embaumements quelques pages pleines d'intérêt. J'ai d'ailleurs retouché entièrement le chapitre qui traite de la conservation des pièces d'Anatomie et d'Histoire naturelle avant mes procédés; je souhaite que ces additions et ces modifications soient, aux yeux des lecteurs, une preuve du désir que j'ai d'améliorer mon œuvre.

esprit, ou la nature de ses études, un usage dont le point de départ se perd dans la nuit des temps. Un ancien nous dit que les Égyptiens prenaient ce soin de la conservation des corps, parce qu'ils croyaient que l'âme restait dans le corps tant qu'il subsistait. — Cassien, d'autre part, prétend qu'on avait inventé cette méthode, parce qu'on ne pouvait enterrer les morts tout le temps de l'inondation. Hérodote, dans son troisième livre, considère l'embaumement comme un moyen de soustraire les cadavres à la voracité des animaux : *Ils ne les enterraient pas, dit-il, de peur qu'ils ne fussent mangés des vers, et ils ne les brûlaient pas, parce qu'ils considéraient le feu comme une bête féroce qui dévore tout ce qu'il peut saisir.* — La piété filiale et le respect pour les morts sont, selon Diodore de Sicile, les sentiments qui inspirèrent aux Égyptiens l'idée d'embaumer les corps. — De Maillet, dans sa 40^e lettre sur l'Égypte, rapporte seulement les motifs religieux de l'origine des embaumements : « Les prêtres et les sages de l'Égypte enseignèrent à leurs concitoyens qu'après un certain nombre de siècles, qu'ils faisaient monter à trente ou quarante mille ans, et auquel ils fixaient l'époque de la grande révolution où l'univers devait se retrouver au point où il avait com-

mencé à sa naissance, leurs âmes retourneraient dans les mêmes corps qu'elles avaient d'abord habités. Mais, pour arriver, après la mort, à cette résurrection souhaitée, deux choses étaient absolument nécessaires : la première, que les corps fussent soigneusement préservés de la corruption et assez bien conservés pour que les âmes pussent y habiter de nouveau; la seconde, que des pénitences subies pendant ce long espace d'années, que de nombreux sacrifices fondés par les morts, ou offerts à leur intention par leurs parents et leurs amis, expiassent les fautes qu'elles auraient commises dans le temps de leur première habitation sur la terre. A ces conditions exactement observées, ces âmes, séparées de leurs corps, devaient y rentrer à l'arrivée de cette grande révolution qu'ils attendaient, se souvenir de tout ce qui s'était passé pendant le temps du premier séjour, et les rendre immortels comme elles-mêmes. Elles avaient encore le privilège de communiquer ce bonheur aux animaux qu'elles avaient chéris, pourvu que leurs corps, renfermés dans le même tombeau, s'y fussent également conservés. C'est en vertu de cette croyance que l'on trouve tant d'oiseaux, de chats et d'autres animaux embaumés presque avec autant de soin que les corps mêmes qui y avaient

été déposés. Telle était l'idée du bonheur parfait dont ils espéraient jouir dans cette nouvelle vie. Dans l'attente de cette résurrection, les âmes habitaient cependant les airs les plus voisins des demeures où reposaient les corps qu'elles avaient animés. — Mais la superstition seule n'a pas dû engager les hommes à garantir de la destruction la dépouille mortelle des personnes qu'ils avaient chéries vivantes. J'aime bien mieux chercher la source de cet usage dans le sentiment qui survit aux objets enlevés à notre affection par le trépas. Puisque la mort moissonne indistinctement les humains, qu'elle ne respecte ni l'amour ni l'amitié, puisque les liens les plus chers et le plus sacrés sont impitoyablement brisés par elle, n'est-il pas dans la nature des cœurs sensibles de chercher en quelque sorte à éluder une séparation douloureuse, en conservant les restes des personnes qu'ils aimèrent et dont ils furent aimés? L'amour, la tendresse et l'amitié ne finissent pas avec les objets qui les ont fait naître; ils leur survivent, ils les suivent jusque dans le tombeau et ne cessent qu'avec nous. » (Bory-de-Saint-Vincent, *Essais sur les îles Fortunées. Embaumements des Guanches.*) — Le même auteur ajoute : « L'usage de conserver les corps morts, qui ne fut national que

chez les Égyptiens et les Guanches, c'est-à-dire chez les hommes les moins instruits et chez la nation la plus savante, est, comme nous l'avons dit plus haut, la preuve d'une sensibilité profonde chez les nations dans lesquelles il se généralisa. Sans doute une police éclairée ne contribua pas peu à l'introduire, à l'étendre et à l'affermir : il prouve un gouvernement intelligent et plein de sollicitude pour le bonheur des sujets. »

L'opinion de Volney, reproduite et admise par M. Pariset dans son Mémoire sur les causes de la peste, a beaucoup de rapports avec celle qui précède. « Dans une population nombreuse, sous un climat ardent et sur un sol profondément humecté pendant quelques mois chaque année, la rapide putréfaction des cadavres est un levain de peste et de maladies. Frappée de ces fléaux meurtriers, l'Égypte a travaillé de bonne heure à les détruire; et de là sont venus, d'un côté, l'usage d'inhumér les corps loin de la terre habitée; et de l'autre, l'art si ingénieux et si simple de prévenir la putréfaction par l'embaumement : seconde précaution, plus importante, plus efficace, dont la première ne dispensait pas, et qui, supposant des essais, des tâtonnements, des expériences, n'a pu se présenter que la dernière :

art peu dispendieux, d'une simplicité, d'une facilité qui en rendit sur-le-champ l'application populaire, générale et probablement uniforme pour tous les cadavres. La recherche et le luxe vinrent plus tard. »

Dans le passage qui suit, M. Julia résume et discute avec clarté les opinions précédemment émises.

« Les motifs tirés de la religion étaient divers » et même, j'ose le dire, contradictoires. Bien » que la mythologie égyptienne n'ait jamais été » parfaitement éclaircie, cependant il est à peu » près démontré que l'Égypte croyait à l'immortalité de l'âme, et qu'à ce dogme admirable elle » joignait celui de la métempsychose. Selon ce dernier dogme, les âmes étaient assujetties à un » double genre de transmigration. Si elles avaient » respecté la justice, elles voyageaient dans les » sphères célestes; elles passaient de l'une à l'autre, jusqu'à ce qu'elles fussent reçues dans le » soleil, d'où elles étaient renvoyées dans un astre » plus ou moins éloigné pour y exercer l'autorité » royale. Si l'âme soumise à cette dernière » épreuve, la plus périlleuse de toutes, en sortait » avec gloire, après avoir fait régner les lois, elle » avait atteint le degré suprême de la perfection

» et, désormais, elle n'était plus séparée de la divinité. Si, au contraire, dans le cours de ces » stations successives, l'âme s'oubliait et devenait » coupable; si elle s'avalissait par le mensonge, » la cruauté, la débauche, elle déclarait par là » qu'elle n'était plus faite que pour un corps de » brute; et, comme elle avait prononcé ainsi sa » propre condamnation, en quittant la forme humaine, elle prenait celle d'un animal.

» On ne peut nier, il est vrai, qu'à certains » égards, ces idées ne fussent favorables à la » vertu; et que l'espoir d'une immortelle récompense et la crainte du plus vil châtement ne » fussent un puissant aiguillon pour le bien et un » frein salutaire contre le mal. On comprend, » d'un autre côté, que les animaux étant des » hommes métamorphosés, la peur de maltraiter » quelque grand personnage sous la fourrure » d'un chat, dut inspirer beaucoup de ménagement pour cet animal et même pour tous les » autres animaux sans exception. Entre ces conséquences morales et le soin d'embaumer les » corps, il n'y a point cependant de connexion nécessaire, car, si l'âme est distincte du corps, » et si, à la sortie de ce corps, elle doit voyager » dans les astres ou se cacher dans l'organisation

» d'un animal, qu'importe pour le corps qu'elle
» vient d'abandonner? Ce corps n'est plus qu'un
» simulacre, qui n'a de prix que par les souvenirs
» tendres et douloureux que sa vue seule nourrit
» dans notre âme; et l'on conçoit qu'en cherchant
» les moyens de conserver ces débris et d'en per-
» pétuer la durée, les Égyptiens avaient plutôt
» obéi à des sentiments qu'à des opinions. Il y a
» plus encore, les Égyptiens avaient un autre
» principe qui n'est pas moins singulier. Ils pen-
» saient que tant que le corps subsistait dans son
» entier, l'âme n'en était point séparée, et l'on a
» conclu de là que c'était pour maintenir cette in-
» tégrité du corps qu'ils avaient inventé l'art
» d'embaumer. Mais cette induction est démentie
» par la pratique même des embaumements,
» puisque le premier effet de cette pratique est
» de détruire l'intégrité du corps. Par une incon-
» séquence si manifeste, les Égyptiens auraient
» fait précisément le contraire de ce qu'ils vou-
» laient faire, et les supposer, à ce point, con-
» traire à eux-mêmes me paraît une imputation
» toute gratuite. Enfin, si l'âme était destinée à
» se déplacer, comme nous venons de le dire,
» pourquoi la retenir captive? pourquoi prolonger
» indéfiniment un temps d'épreuves qui n'embras-

» sait qu'une période de trois mille années, sur-
» tout quand cette âme était emprisonnée dans une
» prison subalterne, dans celle d'un chat ou d'un
» animal quelconque?.. Disons donc que, dans les
» motifs que nous connaissons, et qui sont avoués
» par les écrivains, il n'y a pas de liaison, il y au-
» rait même des contradictions palpables; au lieu
» que dans ceux que je vais exposer, et qui sont
» suggérés par des dispositions locales propres à
» l'Égypte, et par la marche qu'y suivent certains
» événements naturels, tout se tient, tout s'en-
» chaîne, tout est dans une dépendance réci-
» proque.

» L'origine des embaumements remonte aux
» temps les plus reculés; les causes qui paraissent
» y avoir déterminé les Égyptiens peuvent se ré-
» duire : 1° en nécessité physique, 2° en idées
» religieuses.

» Nous allons développer la première idée,
» en suivant les mêmes documents qui servirent
» de base, en 1826, au discours que nous pro-
» nonçâmes à la Sorbonne. Les historiens anciens
» et modernes s'accordent à regarder l'Égypte
» comme le berceau des sciences et des arts, qu'ils
» transmirent aux Grecs, les Grecs aux Romains,
» et les Romains à tous les peuples civilisés qu'ils

» subjuguèrent. Des diverses branches de la médecine, l'hygiène était celle qui avait fait le plus de progrès, comme nous l'apprend Prosper Alpin dans son ouvrage sur la médecine des Égyptiens. Or, les inondations du Nil, couvrant annuellement et presque en entier, pendant plusieurs mois, toute la partie de l'Égypte cultivée, il est évident qu'on dut placer les villes, les bourgs et les villages sur des lieux élevés; c'est, en effet, ce que l'on remarque en Égypte. Si nous examinons cette contrée à l'époque où elle était dans sa plus grande prospérité, c'est-à-dire sous le règne de Sésostris, nous verrons que, sur un sol de deux mille deux cent cinquante-deux lieues carrées (d'après d'Anville), on y comptait, terme moyen, quatorze millions d'habitants, ou bien six mille deux cent vingt-deux personnes par lieue, ce qui donnait trois cent cinquante mille cadavres par an, en supposant un mort sur quarante vivants, calcul qui est conforme à l'observation. Il fallait donc se débarrasser de ces cadavres en les enterrant ou en les brûlant. Ces deux moyens étaient impraticables; le premier, parce qu'il aurait fallu les placer autour des lieux habités ou bien dans les parties inondées par le Nil; dès lors, il est évident que

» la décomposition de ces cadavres, en altérant la pureté de l'air, eût été pour ces peuples un germe de destruction. Quant au second, la distillation du bois le rendait impossible. Un moyen plus commode dut s'offrir à eux. Le sol de cette belle contrée se trouve parsemé de lacs d'où l'on extrait une grande quantité de *natron* (sous-carbonate de soude). Ce natron jouit de la propriété de préserver les substances animales de la putréfaction, et c'est à cette connaissance qu'on doit attribuer l'origine de la salaison des cadavres en Égypte, à laquelle on a donné le nom d'embaumements.

» Il est bien démontré que les Égyptiens avaient porté cet art à un point de perfection qu'aucun autre peuple n'a pu atteindre. La conservation de leurs cadavres embaumés est telle que le docteur Granville, en disséquant, à Londres, une de leurs momies, reconnut que c'était celle d'une femme, morte à l'âge d'environ cinquante-sept ans des suites d'une maladie de l'utérus. M. Geoffroy-Saint-Hilaire a reconnu aussi, parmi les petits singes embaumés de la collection de M. Passalacqua, un fœtus humain appartenant à ce genre de monstruosité qu'il a nommé *anencéphale*. La nécessité physique des

» embaumements, pour la salubrité de cette con-
» trée, fit de cette pratique l'accomplissement
» d'un devoir religieux qui leur présentait, dans
» cette conservation de l'espèce humaine, un
» tribut payé à la tendresse, aux vertus, aux
» talents, à la piété ou à la reconnaissance. Ainsi
» la conservation des cadavres était basée, chez
» les Égyptiens, sur des vues hygiéniques cou-
» vertes, dès le principe, d'un motif religieux qui
» finit par être considéré comme le seul but de
» cette pratique. Pendant une longue période qui
» embrasse plus de trois mille ans, l'Égypte libre,
» sous ses rois, sous les Grecs et sous les Romains,
» fut, suivant Hérodote, une des contrées les plus
» saines de la terre; elle ne connaissait pas la
» peste, qui la décime de nos jours.

» Nous avons déjà dit que les Égyptiens con-
» servaient un grand attachement pour les ani-
» maux en général; nous devons ajouter que,
» dans l'ancienne Égypte, on leur rendait un culte
» aveugle, imbu de cette superstition de la mé-
» tempsychose. Écoutons, à ce sujet, M. Pariset;
» nous allons le laisser parler :

« Plus les prêtres d'Égypte multipliaient leurs
» services, plus leur crédit s'affermissait dans
» l'esprit des peuples; et lorsqu'une raison plus

» éclairée leur ouvrit les yeux sur l'ignominie de
» leurs superstitions, n'osant ou ne voulant pas
» les combattre après les avoir autorisées, ils es-
» sayèrent du moins d'y porter quelque ordre, et
» de les ennoblir, en les rattachant, par des allé-
» gories, au culte des divinités supérieures. Ils
» prirent soin surtout de consacrer les animaux
» utiles, afin de nourrir de plus en plus dans le
» cœur des Égyptiens ce sentiment vif et pro-
» fond de reconnaissance qui a été une de leurs
» vertus favorites, et qui est le ciment de l'union
» parmi les hommes. Ainsi, les animaux sacrés
» étant considérés comme des instruments, ou
» comme des symboles de la sagesse, de la puis-
» sance et de la bonté divine, ils furent placés
» dans le ciel parmi les signes du zodiaque, et
» sur la terre, des villes, des provinces furent
» mises sous leur protection. L'ibis, figure du
» dieu Thoth, était le seigneur d'Hermopolis; le
» bélier, figure du grand Dieu Ammoun, était le
» seigneur de Thèbes. Il y eut tels d'entre eux, les
» plus beaux sans doute et les plus dociles, que
» l'on traitait en pensionnaires de l'État. Ils
» avaient leur prytanée, leurs maîtres d'hôtel,
» leurs gardes-du-corps, j'ai presque dit leur
» cour; et finalement, ce que l'homme faisait